

**EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DES CAPACITES DES OPA DES FILIERES HUILE DE PALME ET RIZ**

Réf.

58

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer	Guinée	29	17 660 €	ONG GRET	EuropAid	Oct. 2011	Nov. 2011	n/a	beatriz.betegon-ramiro@eeas.europa.eu Mob : +224 64 35 20 70

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>La hausse des prix des denrées alimentaires observée à la fin de 2007 et durant le premier semestre de 2008 a causé de nombreux problèmes aux pays en développement, notamment aux importateurs nets de denrées alimentaires. En réaction à cela, le Parlement et le Conseil européens ont adopté un règlement portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement, dotée d'un budget d'un milliard d'euros : la « facilité alimentaire ».</p> <p>Financé par la « facilité alimentaire » gérée par EuropAid, le projet ACORH, mis en œuvre par le Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET) et la Maison guinéenne de l'entrepreneur (MGE), avec l'appui de nombreux partenaires locaux, visait à renforcer la production et la transformation de riz et huile de palme en Haute Guinée et Guinée forestière, à renforcer les capacités des Organisations professionnelles agricoles (OPA) œuvrant dans ces filières et à les structurer, notamment au niveau interprofessionnel.</p> <p>Doté d'un budget de 1,3 M€, le projet ACORH poursuivait trois objectifs spécifiques : (i) Les conditions de production et de stockage du paddy sont améliorées ; (ii) L'offre en riz net et en huile de palme de qualité augmente et permet de mieux approvisionner les centres urbains ; (iii) La structuration de la filière facilite la concertation entre les acteurs et avec les autorités locales et nationales.</p> <p>Mis en œuvre sur 23 mois (décembre 2009 à octobre 2011), il arrivait à son terme et le GRET et la Délégation de l'Union européenne à Conakry souhaitaient bénéficier d'une évaluation finale exhaustive afin de tirer les leçons de cette première phase et préparer une possible deuxième phase.</p>	<p>En suivant la démarche logique habituelle d'évaluation, la mission a produit des analyses technico-économiques, organisationnelles et stratégiques détaillées par rapport à 14 éléments : PERTINENCE (1/Pertinence globale ? 2/Pertinence pour la sécurité alimentaire ? 3/Pertinence de la stratégie ?), EFFICIENCE (4/Suffisance des moyens ? 5/Optimalité de leur usage ?), EFFICACITE (6/Atteinte des résultats ? 7/Complémentarité avec d'autres projets ? 8/Robustesse du suivi-évaluation ?), IMPACTS (9/Sur la sécurité alimentaire ? 10/Sur les pratiques agricoles et de transformation ? 11/Sur les Fédérations d'OPA ?), VIABILITE (12/Des activités ? 13/Des OPA ? 14/Des équipements ?).</p> <p>Ceci a impliqué un gros travail d'analyse bibliographique et de nombreuses rencontres de terrain avec les OPA appuyées par le projet ACORH, l'équipe de projet ACORH/MGE/GRET, les partenaires du projet ACORH. En particulier, 41 OPA (10% des OPA appuyées, échantillon représentatif de chacune des catégories d'OPA) ont été rencontrées.</p> <p>Globalement, les impacts sur la sécurité alimentaire sont positifs, mais différent selon les filières : mitigés sur l'amont de la filière riz (dispersion des énergies sur des zones agro-écologiques différentes, paquet technique standard et parfois peu adapté, etc.), positifs sur l'amont de la filière huile (appuis concentrés et biens suivis, avec conseils ad hoc), positifs sur les avals des deux filières (satisfaction des transformateurs et commerçants quant aux appuis financiers, techniques, organisationnels).</p> <p>Les recommandations ont été les suivantes : 1/Cible (limiter les OPA et la zone d'intervention), 2/Suivi/évaluation (prévoir une étude des états initiaux de production et commercialisation), 3/Politiques (s'adapter au contexte : tension sur les matières premières et mise en place d'Accords de partenariat économique - APE), 4/Collaboration (consolider la réflexion filière des OP faitières), 5/Approche générale (mettre les bénéficiaires au centre des actions).</p>